
Présidence : Belgique

1024^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 5 octobre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 05

2. Président : Ambassadeur D. Nagant de Deuxchaisnes
M. F. Vanthemsche

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ CONSACRÉ AU
THÈME « RISQUES EXPLOSIFS DANS LA
RÉGION DE L'OSCE : 'LA RÉCOLTE DE FER' »

Président (FSC.DEL/373/22 OSCE+), M. E. Schnell (Centre de déminage de Colmar (France)), M. S. Obradović (Centre de lutte contre les mines de Bosnie-Herzégovine), M. M. Ibrohimzoda (Centre national de lutte contre les mines du Tadjikistan), M^{me} M. Akopyan (Vice-Ministre ukrainienne de l'Intérieur) (FSC.DEL/369/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/355/22), France (FSC.DEL/353/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/350/22), Suisse (FSC.DEL/354/22 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/359/22 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/360/22), Canada, Azerbaïdjan (FSC.DEL/370/22 OSCE+) (FSC.DEL/371/22 OSCE+), Arménie (FSC.DEL/372/22), Türkiye (FSC.DEL/365/22 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/364/22) (FSC.DEL/363/22/Add.1), Bosnie-Herzégovine, Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre

et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (FSC.DEL/357/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne, Lituanie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/362/22), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/352/22), Royaume-Uni (FSC.DEL/361/22) OSCE+, République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/356/22), Canada, Lituanie, Suisse (FSC.DEL/358/22 OSCE+)
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/363/22) (FSC.DEL/363/22/Add.1)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 octobre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence